

Délibération n° A21-2-9

Objet : Election des représentants de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France au sein des instances de la filiale « ACIF »

Le Conseil d'Administration,

Vu le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Vu le décret n°2015-525 du 12 mai 2015 modifiant le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Vu le programme pluriannuel d'interventions de l'EPF Ile-de-France,

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 11 mars 2020 validant la création d'une filiale de portage de redressement dans les copropriétés en difficulté,

Vu l'arrêté Préfectoral IDF 2021-09-15-00001, portant publication de la liste des membres du Conseil d'Administration de l'EPFIF, en date du 15 septembre 2021,

Vu le rapport présenté par le Directeur Général,

Elit :

Monsieur Pierre DENIZIOT, Monsieur Benoit JIMENEZ et Monsieur Guillaume BENNET pour siéger au sein du Comité de surveillance.

LE PRESIDENT DE L'EPFIF
Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT



- 4 OCT. 2021



LE PREFET DE REGION
ILE-DE-FRANCE, PREFET DE PARIS
MARC GUILLAUME